

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des HAUTES-PYRENEES
du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SOUYEAUX

Nombres de Membres

An conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Date d'affichage : 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SOUYEAUX, légalement convoqué le dix-neuf janvier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Etaient présents : LACOSTE Pierre, DUCASSE Jérôme, LAMON Monique, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, LAPEYRE Laurent, DUPUY Jean-François, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : DUCASSE Jérôme

Objet : Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire expose :

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut effectuer des opérations de paiement d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice en cours, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice précédent, soit 34 370 €. Montant et affectation des crédits ouverts ci-après :

Chapitre	Libellé	Montant T.T.C
2117-000	Achat d'un bois	2 800.00 €
203-000	Socotec SPS et études diverses	6 546.00 €
203-000	Etude des sols	2 202.00 €
203-000	Frais d'architecte	16 500.00 €
	TOTAL	28 048.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer jusqu'à l'adoption du budget 2023, des opérations de paiement des investissements jusqu'à concurrence du quart des crédits en investissement inscrits au budget de l'exercice précédent.

Le Maire
Pierre LACOSTE



RF PREFECTURE DE TARBES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2023 065-216504365-20230124-2023_DE_003-DE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
Et Publication ou notification le :